

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE SÉANCE
07 janvier 2025

DATE DE CONVOCATION
18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
09 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	16
PRESENTS	11
PROCURATION(S)	
<u>VOTANTS</u>	11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Le 07 janvier DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est réuni en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : MM Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Benoît BALUT, Christophe COPLO
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER, Catherine DUVALLET, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA,
Mmes Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Catherine DUVALLET
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mme Sonia ROSSIGNOL

Délibération n° 2

RÉSIDENCE ESPAGES – CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – CPOM – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente, expose aux membres du Conseil d'administration :

La loi d'adaptation au vieillissement du 27/05/2016 accorde une place particulière aux foyers logements désormais appelés résidence autonomie. La Résidence Espages développe depuis plusieurs années, un projet intergénérationnel et propose aux résidents des services tels que la restauration, la laverie, le gardiennage et des temps d'animation. Ce qui a permis de contractualiser un contrat d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental pour une durée de cinq ans (délibération n° 17/01/09 du 30 janvier 2017).

Une prolongation de la durée du CPOM pour l'année 2024 nous permet d'obtenir une subvention de 16 112€.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** les termes de l'avenant n° 2,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre la Résidence Autonomie Espaces de Val-de-Reuil et le Département de l'Eure, et tous documents d'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **VALIDE à l'unanimité** la les termes de l'avenant n° 2,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre la Résidence Autonomie Espaces de Val-de-Reuil et le Département de l'Eure, et tous documents d'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES